

26 sep 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 26 septembre 2003

Aide juridique - Belgacom

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a autorisé ce dernier à faire appel aux services du bureau d'avocats Cleary, Gottlieb, Steen & Hamilton, sous la direction de M. Meyer, pour faire face aux opérations stratégiques et/ou d'opérations de marché de capitaux se rapportant à Belgacom.

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a autorisé ce dernier à faire appel aux services du bureau d'avocats Cleary, Gottlieb, Steen & Hamilton, sous la direction de M. Meyer, pour faire face aux opérations stratégiques et/ou d'opérations de marché de capitaux se rapportant à Belgacom.

Ce bureau d'avocats est déjà familiarisé avec le dossier Belgacom. Il a donc été jugé souhaitable de continuer à faire appel à lui pour les avis et l'aide concernant les questions juridiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe